



Droit international du télétravail

Par **Axelle_old**, le **26/08/2007** à **21:16**

BonjourrrrrVoici ma question : je désirerai proposer mes services de webmestre éditorial à un centre universitaire canadien. Mais avant de faire une candidature spontanée, je voudrais en savoir un peu plus sur le droit international du télétravail. (Statut, droits et devoirs du télétravailleur, législation, fiscalité, etc.) Une question me taraude aussi : ma demande ne paraît-elle pas déplacée puisque je ne suis pas Canadienne ? Y a-t-il une chance pour que ma requête aboutisse ?rrrrMerci d'avance pour votre aide, rnCordialement, rrrnAxelle

Par **Lebon_old**, le **30/08/2007** à **19:12**

Le télé-travail peut intervenir soit sous forme salariée, soit sous forme d'une prestation de services fournie par une personne exerçant à titre indépendant. Au plan international, la modalité et la qualification a d'importantes conséquences tant au plan juridique que fiscal (contrat de travail international ou contrat de prestation de services international). Quelle modalité envisagez vous ?

Par **Axelle_old**, le **30/08/2007** à **22:40**

Bonjour,rrrrnPour tout dire, j'aimerais proposer mes services (en tant que consultant web et communication - ou webmestre éditorial) **à titre bénévole** pendant un an - pour montrer mes compétences, ma rigueur, et mon aptitude à assumer un mi-temps malgré mon lourd handicap - et si possible, **me faire embaucher comme salariée par la suite**, si tout fonctionne.
rrrrrrnDe plus, j'ai jeté mon dévolu sur un trio de collèges universitaires canadiens (Nouveau-

Brunswick - Ontario - Manitoba). Ces collèges créent des programmes en commun et je connais bien ces organismes puisque j'ai suivi une formation chez eux. Plusieurs provinces, donc plusieurs législations ? Cela peut poser problèmes...rnrnDemander à travailler dans un premier temps à titre gracieux doit vous paraître curieux, mais lorsqu'on est handicapée, il faut trouver des systèmes alternatifs pour se faire accepter... J'ai déjà essuyé moult refus de diverses entreprises, moult déceptions... maintenant, je ne veux plus revivre ça.rnrnA votre avis, mon projet est-il vraiment réalisable juridiquement parlant ? rnrnMerci d'avance pour votre aide, rnCordialement, rnrnAxelle